

LETTRE
DE
M. EULER
A
M. MERIAN.

Traduit du Latin.

J'ai lû, Monsieur, les Gazettes Litteraires de Leipzig & de Ham-
bourg, que Vous avez eu la bonté de me communiquer ; & j'ai
été véritablement frappé de l'impudence avec laquelle les Editeurs de
ces Feuilles ont osé traiter le Jugement que nôtre Académie a publié,
à l'occasion de la Lettre attribuée à *Leibnitz* par M. le Professeur *Kanig*.
Quoique toutes les personnes intelligentes, & dégagées de l'esprit
de parti, ayent trouvé ce Jugement conçu avec toute la modération
possible, ces Compileurs de nouvelles n'ont pû s'empêcher de dé-
celer ouvertement, & leur ignorance, & cette démangeaison exces-
sive qu'ils ont d'exercer leur critique sur tout ce qui se passe dans la
République des Lettres. Car toutes leurs plaintes sur l'injure qu'ils
prétendent que M. *Kanig* a reçue par ce Jugement, font assez voir
qu'ils n'entendent pas seulement l'état de la Question, bien qu'il soit
exposé dans ce Jugement avec la dernière netteté.

En effet, M. *Kanig* ayant rapporté ce fragment d'une Lettre
qu'il prétendoit avoir été autrefois écrite par le grand *Leibnitz* à M
Hermann, que pouvoit-on lui demander de plus équitable, si ce n'est
qu'il produisit l'Original de cette Lettre, ou qu'il indiquât dans que-
endroit

endroit il étoit gardé. Dans cette Question, sur laquelle roule cependant toute la force du Jugement, il n'y a rien assurément à quoi le Censeur le plus mal intentionné puisse trouver à redire. Car quiconque allégué de pareils monumens, surtout après un si long tems écoulé, est sans contredit obligé de les rendre dignes de foi aux yeux du Monde savant en produisant les Originaux ; & il n'est nullement autorisé à demander que de pareilles Pièces passent pour authentiques, tant qu'elles ne sont pas suffisamment prouvées. Beaucoup moins donc peut-on reprocher à l'Académie Royale, & à son très digne Président, d'avoir entrepris l'examen de la Lettre alléguée par M. *Kanig*. Si celui-ci, en donnant un fragment de cette Lettre dans les Actes de Leipzig, avoit déclaré en même tems qu'il en possédoit l'Original, ou du moins qu'il l'avoit vû, il pourroit peut-être trouver mauvais, qu'on n'eût pas aussi-tôt ajouté foi à son témoignage ; cependant il ne seroit pas endroit de se plaindre qu'on lui eût fait la moindre injure. Mais dès-la qu'il ne dit pas un seul mot qui tende à faire connoître qu'il ait vû la Lettre originale de *Leibnitz*, il ne sauroit assurément exiger de personne, qu'on la tienne pour digne de foi, beaucoup moins doit-il être offensé des recherches exactes faites à ce sujet ; bien plutôt, quand même personne ne l'en auroit requis, il seroit lui-même dans l'obligation de mettre à l'abri de tout doute la vérité de la Lettre qu'il a citée, s'il ne vouloit pas paroître avancer dans la République des Lettres une chose destituée d'autorité.

Mais, lorsque dans les commencemens cette affaire fut traitée amicalement par des Lettres écrites à M. *Kanig*, non seulement il évita toujours de répondre à la demande qu'on lui faisoit de justifier ce fragment par les preuves de sa conformité avec l'Original ; mais il avoua positivement qu'il ne possédoit point cet Original, & qu'il ne l'avoit jamais vû ; mais qu'il tenoit seulement cette Lettre du fameux *Henzi*, décapité à Berne, qui lui en avoit fourni une Copie. La question consiste donc à sçavoir, si cette Copie est digne de foi, ou non ? & cette question ne regarde pas tant M. *Kanig* que *Henzi* ;



ou peut-être elle ne regarde pas même ce dernier, si l'on suppose qu'il tenoit à son tour cette Lettre d'une autre main. Quand même donc M. *Kanig* regarderoit cette Lettre comme digne de foi, dès qu'il reconnoit qu'il est hors d'état d'en établir l'authenticité, il ne peut certainement exiger de qui que ce soit, qu'il pense comme lui, mais il doit laisser à chacun une pleine liberté d'être d'un autre avis, sans que cela porte atteinte à son honneur. Aussi, ni lui, ni ses Avocats, ne peuvent justifier en aucune manière, qu'on ait agi injustement à son égard, en déclarant, comme l'Académie l'a fait, que cette Lettre ne méritoit absolument aucune créance : car, quelles que soient les causes qui ont porté l'Académie à prononcer ce Jugement, elles ne concernent que l'écrit même, & la personne de M. *Kanig* n'y est intéressée en rien. Et quand l'Académie n'indiqueroit aucune cause de la conduite qu'elle a tenuë, on ne pourroit en imaginer aucune, qui autorisât M. *Kanig* à se tenir pour offensé.

Rien donc n'est plus ridicule que les plaintes de ces Censeurs severes, qui ne parlent que de l'injure faite à M. *Kanig*, & font de vains efforts pour soutenir le rôle d'Avocats, dont ils semblent s'être chargés contre l'Académie dans cette cause. Puisque M. *Kanig* lui-même a abandonné entièrement cette cause, qui n'a d'autre objet que les preuves de l'écrit qu'il avoit allégué, il n'a besoin assurément d'aucuns défenseurs ; & je ne vois pas comment quelqu'un pourroit penser à entreprendre sa défense, à moins qu'il ne se fit fort de produire cet Original de *Leibnitz* sur lequel roule toute la Question. Mais c'est sur quoi ces prétendus Avocats gardent le plus profond silence, se contentant d'accumuler les injures & les calomnies, comme s'ils avoient voulu saisir cette occasion de faire éclater leur ignorance & leur témérité.

Mais le comble de l'absurdité, c'est lorsque ces Censeurs petulans soutiennent que la décision de cette Question ne regardoit pas l'Académie, mais devoit être portée devant un Tribunal de Jurisconsultes. Tant qu'on recherche, si cette Lettre attribuée à *Leibnitz*
peut



peut être confirmée par la production de l'Original, le Jugement est aisé à rendre, & ne demande aucune connoissance du Droit Civil. On peut dire que M. *Kœnig* l'a décidée lui-même, en confessant son impuissance à prouver l'authenticité du fragment en question. Car quant aux autres questions, qui en sont nées, telles que celles - cy : Si cette Lettre ne contient pas des choses, qui n'étoient pas encore connües alors ? S'il n'y a pas quelque soupçon de faux dans les termes mêmes qu'elle employe ? Si son contenu est d'accord avec celui des Lettres de *Leibnitz* qui existent ? S'il y a dans les autres Ecrits de ce grand homme le moindre vestige des découvertes, qu'on lui attribue dans celui - ci ? Si M. de *Leibnitz* lui-même n'auroit pas écrit sur ces matieres à d'autres Amis qu'à M. *Hermann* ? & autres Questions de ce genre qui sont développées dans le Jugement de l'Académie : elles sont toutes assurément telles, qu'aucun Tribunal Juridique n'auroit pû s'en arroger la connoissance : & comme elles demandent une connoissance profonde des Sciences auxquelles elles se rapportent, je ne vois pas à qui le droit d'en juger pourroit mieux convenir qu'à une Académie destinée à l'avancement des Sciences. Or dans toutes ces Questions il ne s'agit par le moins du monde de M. *Kœnig* ; & de quelque maniere qu'on les décide, il n'y sçauroit trouver le moindre sujet de plainte, puisqu' aussi-tôt qu'il s'est désisté de maintenir la vérité de cette Lettre, les choses qui s'y trouvent contenües, sont censées n'avoir plus aucun rapport avec lui. Ce Jugement n'étant donc point de nature à avoir dû être déféré à un Tribunal juridique, à beaucoup plus forte raison les Compilateurs des Nouvelles publiques ne peuvent-ils se l'arroger ; & M. *Kœnig* n'a aucun besoin de leur secours.

Mais ces chicaneurs publics ont porté non seulement l'insolence au point de tourner en ridicule le Jugement de l'Académie, mais ils n'ont pas rougi d'outrager indignement ses Membres, en imputant calomnieusement à la plupart de ceux qui ont signé ce Jugement, d'être dans des sentimens tout opposés & de le desapprouver : outrage



qui ne pourroit qu'être extrêmement sensible à l'Académie, si l'extrême légèreté des calomnieateurs ne l'engageoit plutôt à le mépriser. Comment pourroit-il venir à quelqu'un dans l'esprit que la précipitation ou la violence ayent eu la moindre part à cette affaire, puisqu'elle a été traitée de la manière la plus ouverte, & que M. *Kanig* lui-même par ses délais a laissé plus de six mois de tems pour l'examiner. Car ayant confessé qu'il n'avoit jamais vu la Lettre originale de *Leibnitz*, & les recherches les plus exactes faites à cette occasion n'ayant pu en découvrir le moindre vestige, le soupçon de faux conçu contre la Lettre citée s'est accru de jour en jour, jusqu'à ce qu'il ait atteint le plus haut degré de certitude; & alors qui auroit pu hésiter à juger, que cette Lettre ne méritoit aucune créance, & à prononcer qu'on l'avoit attribuée à faux au grand *Leibnitz* ?

Tandis qu'ils accusent calomnieusement les autres Académiciens de se repentir de leur avis, ils prétendent encore que le Jugement a été dressé par moi-même malgré moi, que j'y ai été forcé par je ne sçai quelle autorité; & ils inferent en particulier que l'on auroit tort de me l'attribuer, de ce que je n'aurois jamais écrit que l'Ambassadeur de France eut quelque chose à commander dans ma Patrie. Lorsque j'ai écrit qu'on avoit cherché la Lettre par ordre du Roi & de l'Ambassadeur de France, il n'y a que des interprètes malins qui puissent entendre ces paroles, comme signifiant que ces ordres ont été adressés immédiatement aux Magistrats Suisses. Mais il ne m'est jamais venu dans l'esprit de dire, que le Roi ait adressé à ces Magistrats les ordres concernant cette affaire, qu'il a donnés à ses Ministres. Sans contredit un Roi donne à ses Ministres les ordres qu'il veut sur une affaire quelconque; & c'est à eux ensuite à s'acquitter ultérieurement de la volonté de leur Maître. Ce n'est point non plus par la voye des Magistrats que l'Ambassadeur de France a fait ses recherches; mais il a commis cette affaire à des particuliers, & surtout à des gens qui lui étoient subordonnés, & auxquels il avoit droit de commander.

Je



Je ne crains donc point que les Avocats de M. *Kœnig*, qui prennent ici fort mal à propos la défense de la liberté Helvétique, puissent répandre quelque soupçon sur ma fidélité par une semblable accusation.

Ce qu'ils ajoutent, que l'amitié qu'ils prétendent avoir été entre M. *Kœnig* & moi auroit dû me détourner du Jugement qui a été rendu, procède de la même erreur, qui leur persuade qu'on a agi injustement à son égard. Je ne trouve absolument rien dans l'amitié qui m'impose l'obligation de regarder comme digne de foi une Lettre dont M. *Kœnig* reconnoit qu'il ne sçaurøit lui-même prouver l'authenticité ; & quand malgré le défaut de preuves, il voudroit y acquiescer, ses amis n'en sont pas moins libres de penser autrement. Il ne prétend assurément pas, que ses Amis soyent de même avis que lui en toutes choses.

Enfin, pour ce qui regarde ma Dissertation sur le mouvement de projectile déduit du principe de la moindre action, que j'ai ajoutée en forme de supplément à mon Traité des Isoperimetres, les défenseurs infatigables de M. *Kœnig* se hâtent trop d'avancer qu'ils savent que ma Dissertation avoit déjà été à Lausanne entre les mains du Libraire dès l'an 1743. Ils seroient en droit de l'affirmer de l'Ouvrage même sur les Isoperimetres, que j'avois effectivement achevé quelques années avant qu'il ait paru ; mais je n'ai fait les additions que depuis que j'avois envoyé le Manuscrit à Lausanne, & ne les ai fait partir pour cette Ville que peu avant la publication du Livre. Tout l'Ouvrage n'ayant donc vû le jour que vers la fin de l'an 1744. & M. de *Maupertuis* ayant lû dès le mois d'Avril de la même année son Mémoire sur le principe universel de la moindre action, dans une Assemblée publique de l'Académie Royale de Paris, tous les soupçons qu'on voudroit faire naître contre lui à ce sujet, se détruisent & tombent d'eux-mêmes.

Outre que je n'avois communiqué ce Supplément à personne avant l'impression, il n'y a rien qui soit applicable à la Question présente, où l'on recherche uniquement, si M. de *Leibnitz* a écrit la Let-



tre que M. *König* lui attribué, ou s'il ne l'a pas écrite ? En effet cette Lettre étant détruite, il ne reste plus aucun doute que M. de *Mau-*
pertuis ne soit le premier qui a proposé le principe de la moindre
quantité d'action. Car, lorsque j'ai employé la methode *de maximis*
& minimis pour définir les trajectoires que décrivent des corps solli-
cités par une force centripete quelconque, je ne prétens pas avoir été
au delà de ce qu'ont fait MM. *Bernoulli* & d'autres, en déterminant
avec le secours de la même methode la courbure de la chaînette, celle
d'un linge rempli de liqueur, & d'autres courbes du même genre.
De pareilles recherches ne fournissent que des principes particuliers,
qui ne peuvent guères s'étendre plus loin que les cas auxquels on les
applique. Au contraire il s'agissoit ici d'un principe universel, d'où
devoient découler tous ces principes, & qu'on pût regarder comme
une Loi établie dans tous les phenomenes de la nature ; ce qui ren-
doit sa discussion moins du ressort des Mathematiques, que de celui
de la Metaphysique, sur les principes de laquelle cette doctrine de-
voit être fondée. Aussi, quoique depuis longtems on n'ait pas dou-
té que dans tous les effets naturels il y a un semblable principe de
Maximum & de *Minimum* qui les détermine, personne cependant,
avant l'illustre Président de notre Académie, ne s'est trouvé, qui ait
seulement soupçonné, dans quels élémens ce principe étoit contenu,
& comment on pouvoit l'accommoder à tous les cas. Pour moi,
je n'ai connu d'une maniere certaine qu'*a posteriori* le principe dont
je me suis servi pour déterminer les trajectoires ; & j'ai avoué inge-
nûement que je n'étois pas en état d'établir sa vérité d'une autre ma-
niere. Tout ce que j'ai fait, c'est d'en tirer les mêmes courbes qu'on
a coutume de trouver vulgairement par la methode directe, en par-
tant des premiers principes de la Mechanique. Je n'ai même osé en
étendre l'usage, qu'autant que j'ai pû justifier par le calcul son accord
avec les principes connus. Et c'est qui m'a engagé à séparer de ce
principe les mouvemens qui se font dans un milieu résilant, & d'au-
tres plus compliqués, parce qu'il ne se présentoit à mon esprit aucune
voye

voye d'en décourir la vérité à l'égard de ces mouvemens. Au reste Monsieur *Kanig* voulant attribuer à *Leibnitz* seul l'invention du principe de la moindre action, je ne sçaurois assez m'étonner que ses fideles partisans me rendent aussi participant de cette gloire, & que dans le même tems qu'ils répandent avec tant d'atrocité leur bile sur toute l'Académie, ils montrent tant de bonne volonté à mon égard.

Ils objectent enfin aussi à l'Académie, de n'avoir pas publié avec le Jugement, toutes les Lettres qui ont été écrites à cette occasion à M. *Kanig* avec ses réponses, quoiqu'on sçache que ces pieces avoient déjà été remises à l'Imprimeur; d'où ils concluent avec autant de malignité que de précipitation, qu'elles contenoient des choses d'où M. *Kanig* pouvoit tirer les plus grands avantages, & que c'est pour cela que l'Académie, qui se défioit de sa cause, a mieux aimé les supprimer. Mais comme tout le contenu de ces Ecrits se trouve rapporté assez clairement dans le Jugement même, il étoit tout à fait superflu de grossir le volume en les y inserant. Cependant, bien loin que M. *Kanig* y puisse trouver le moindre secours, il doit plutôt rendre graces à l'Académie de ce qu'elle a bien voulu ensevelir des documens aussi manifestes de l'iniquité, avec laquelle il s'est conduit à son égard dans toute cette recherche. D'ailleurs les mêmes Ecrits sont entre les mains de M. *Kanig*, & personne ne l'empêche de les publier, s'il les croit le moins du monde favorables à sa cause. Je suis, &c.

à Berlin, le 3 Septemb.

1752.



P. S.

Après avoir achevé cette Lettre, j'ai eu occasion de voir la Réponse même de M. *Kanig*, intitulée *APPEL AU PUBLIC*;
&



& l'ayant lue, je n'ai pas été peu surpris de la véhémence avec laquelle, & lui, & ses défenseurs, se dechainent contre le Jugement de l'Académie. Car ayant déclaré lui-même, comme on le voit dans ses propres Lettres qu'il a fait imprimer, qu'il lui importe fort peu qu'on admette ou qu'on rejette ce fragment de la Lettre attribuée à *Leibnitz*, parce qu'il n'est pas en état d'en prouver l'authenticité, il n'a assurément aucun sujet de se plaindre du Jugement de l'Académie, qui a pour objet principal la réjection de ce fragment; affaire à laquelle *M. Kœnig* avouë qu'il n'est point intéressé. Quand ensuite l'Académie a jugé que cet Ecrit rejeté ne pouvoit porter aucune atteinte au droit, en vertu duquel *M. de Mauvertuis* revendique la découverte du principe de la moindre action, *M. Kœnig* doit s'en formaliser encore moins, puisqu'il reconnoit qu'en produisant cet Ecrit, il n'a jamais eu en vüe de révoquer cette découverte en doute. Or tout le Jugement de l'Académie se réduit à ces deux Questions, qui ne sont assurément dépendantes d'aucunes formules de Jurisprudencce; & toutes les exceptions qu'on allégué contre la forme de ce Jugement, & contre les Juges, tombent d'elles-mêmes. *M. de Mauvertuis* ayant tout d'abord résolu d'écarter de ce Jugement la controverse sur la vérité du Principe, s'arrêtant uniquement à faire examiner; si l'on peut l'accuser de l'avoir puisé dans les Ecrits des autres, ou non? & ne voulant point encore actuellement entrer avec *M. Kœnig* dans cette discussion, que celui-ci tâche perpétuellement de mêler à la Question; l'Académie a aussi pris un soin particulier de séparer cette controverse de son Jugement. En effet, quoique dans mon Rapport j'aye fait voir clairement la foiblesse des Objections que *M. Kœnig* a formées contre ce Principe, cette discussion n'a nullement passé dans le Jugement; & par conséquent les Membres de l'Académie, qui ne sont pas versés dans les Mathématiques, sont accusés à tort par *M. Kœnig* d'avoir porté leur Jugement sur des choses qu'ils n'entendoient pas. Et pour l'exception par laquelle on voudroit invalider le Jugement même, sous prétexte que le nombre des
Acadé-



Académiciens présens n'étoit pas assez grand, elle est tout à fait ridicule, puisque ce nombre étoit plus considérable qu'à l'ordinaire.

Mais, comme dès le commencement M. *Kœnig* a mis tout en œuvre pour pervertir l'état de la question, il fait de même dans son *Appel* des écarts continuels, & se sert pour attaquer le Jugement de l'Académie précisément des mêmes armes qui ont été employées par les Gazettiers: en sorte qu'il n'est pas besoin d'en donner une nouvelle réfutation. Non seulement il n'établit point sur des argumens plus forts l'autorité de la Lettre attribuée à *Leibnitz*; mais encore, après avoir assuré ci-devant que cette Lettre avoit été écrite à M. *Hermann*, dès qu'il a sceu qu'on en avoit fait la recherche à Bâle, & que trois Lettres de M. de *Leibnitz* à M. *Hermann* en avoient été envoyées ici, il a tout à coup changé de sentiment, de sorte qu'il avouë maintenant qu'il ne sçait pas même bien à qui la Lettre qu'il a produite étoit adressée: aveu qui donne sans contredit une très grande force au Jugement de l'Académie, s'il étoit possible qu'il parût encore douteux à quelqu'un.

Mais M. *Kœnig* abandonnant ce fragment, va chercher le P. *Malebranche*, Mrs. *s'Gravesande*, *Engelhard* & de *Wolff*, comme ayant déjà fait usage de ce principe de la moindre action; & toutes les fois qu'il rencontrera chez quelqu'un le mot de *minimum*, il pourra en tirer la même conclusion avec autant de droit. Cependant il est manifeste que ces Auteurs, ou bien attachent une idée toute différente à ce *Minimum* dont ils parlent, ou qu'ils l'appliquent tout autrement aux phénomènes de la Nature, ou enfin, ce qui est l'essentiel, qu'ils ne proposent ces principes qu'ils adoptent, que comme tout à fait particuliers. Mr. *s'Gravesande*, par exemple, auquel on donne ici le premier rang, dans les endroits qu'on cite, ne parle que des forces vives, dont le principe de la moindre action diffère beaucoup: ensuite, quand il dit que, dans le choc des corps mous, il ne périt que la plus petite quantité des forces vives, outre qu'il s'agit là d'un cas tout à fait particulier, il attache cette proposition à une condition sin-



guliere, en posant que la vitesse relative est la même, en sorte que cette perte des forces vives n'est la plus petite, que tant que la vitesse relative demeure de la même grandeur. A l'égard de M. de Wolff, dans sa Dissertation inserée au Tome I. des Mémoires de l'Académie de Petersbourg, il ne parle que des forces vives, dont il tâche de déduire la mesure de l'idée de l'action, sans faire aucune mention du *minimum*, qui se trouve dans cette action. Si de pareilles exceptions étoient recevables, on ne pourroit jamais rien produire de nouveau; car il seroit bien difficile qu'on ne trouvât dans quelque Auteur, ou des idées, ou du moins des expressions semblables, dont on pourroit se servir avec le même droit pour attaquer toutes les nouvelles découvertes.

Quant à ce que M. Kœnig étale avec tant de confiance, au sujet de la Dissertation que j'ai inserée dans le Tome VIII. des Mémoires de Petersbourg, sur une propriété des nombres premiers, pensant me terrasser entièrement par là, il montre assez avec quelle négligence il porte ses jugemens, & combien il est prompt à se saisir des moindres circonstances pour en faire naître des chicanes. Car dès l'entrée de cette Dissertation j'ai déclaré ouvertement, que le Theoreme dont j'y donne la démonstration, avoit été trouvé depuis longtems par *Fermat*, qui a aussi assuré qu'il en avoit la démonstration. Mais comme cette démonstration, autant que je le sçais, n'a jamais été publiée, j'ai travaillé seulement dans l'intention de réparer en quelque sorte cette perte. J'étois donc bien éloigné de penser à tirer quelque gloire de cette démonstration, puisque j'ai dit si ingenuëment, qu'elle avoit été découverte depuis longtems par *Fermat*. Si donc M. de Leibnitz l'a aussi trouvée avant moi, ce dont je n'ai pas plus de connoissance que du travail de *Fermat*, j'ajoute foi sans aucune difficulté à l'assertion de M. Kœnig, & je suis fort content de n'être que le troisième démonstrateur de ce theoreme, M. de Leibnitz ayant été le second, & toute la gloire de la premiere démonstration étant duë à *Fermat*. M. Kœnig ne m'épouvante donc point, en me menaçant tant de produire l'original



ginal de cette Lettre de *Leibnitz*; je l'en remercie tout au contraire, & j'attendrai non seulement avec tranquillité, mais même avec joye, la publication de cette Lettre. Mais je lui ferois encore bien plus obligé, si par ses soins infatigables à déterrer les écrits anecdotes des grands hommes, il pouvoit découvrir aussi, & mettre au jour, ceux de *Fermat*; car j'y trouverois assurément bien des choses concernant la nature des nombres, qui m'ont coûté beaucoup de peine à découvrir, & je me flatterois d'y en apprendre de bien plus considérables encore, dont mes efforts n'ont pû venir à bout. Tant s'en faut donc que la publication de semblables Ecrits m'effraye, que je les recevrais plutôt avec une extrême avidité.

M. *Kanig*, attaque aussi le Jugement de l'Académie, sur ce qu'on n'y a fait aucune mention d'un Billet que M. *Hermann*, frère du défunt, lui a écrit, & qu'il a envoyé à l'Académie; quoique, dit-il, ce Billet fasse voir que ce M. *Hermann* ne lui a jamais donné les Lettres que M. de *Leibnitz* a autrefois écrites à son frère, comme on l'insinuë dans le Jugement. Mais quoique cela ne fasse rien au fonds de la chose, & que M. *Kanig* eut pû s'approprier ces Lettres à l'insçu de M. *Hermann*, il suffit de remarquer ici, que le soupçon que ces Lettres sont entre les mains de M. *Kanig* n'est point fondé sur ce qu'elles ne se sont pas trouvées à Bâle, & qu'on l'a conçu d'après d'autres indices; mais quoique ces indices ayent paru assez forts, on ne l'a donné que pour un soupçon, & il importe fort peu qu'il soit fondé, ou non?

A l'égard des autres Objections; comme elles sont étrangères à la Question, ou qu'elles ressemblent tout à fait à celles que M. *Kanig* a produit d'un ton si menaçant contre ma démonstration des nombres premiers; car il ne sçauroit leur attribuer un plus grands poids, dès-là qu'il pense m'avoir accablé par celle-la; il seroit superflu de prendre la moindre peine pour les résoudre, la lettre précédente y ayant pleinement satisfait; & cette véhémence sortie sur moi étant assez repoussée par ce que je viens de dire.

Au reste, puisque M. *Kanig* se plaint tant de la maniere injurieuse dont il croit qu'on a agi avec lui dans le Jugement de l'Académie, je

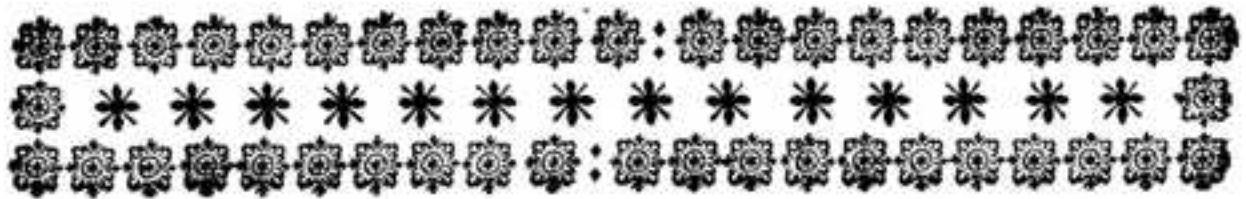


ne ſçaurois m'empêcher de répéter que ce Jugement ne regarde point ſa perſonne, mais ſeulement l'Écrit qu'il avoit produit, auquel pour les raifons les plus évidentes, on a refusé toute croyance; ce qu'il ne doit pas trouver mauvais. Quant aux ſoupçons rapportés dans le même Jugement, qui paroifſoient indiquer d'une manière aſſez claire la perverſité de ſa cauſe, & une diſpoſition peu éloignée de la fraude, il y a donné lui même l'occafion la plus forte, en voulant perpetuellement brouiller la queſtion, & la tourner ſur des recherches qui n'y avoient aucun rapport. Comme donc il impute très injuſtement à l'Académie, d'avoir porté ſon jugement ſur ſa perſonne, ou ſur le principe même de la moindre action; ſ'il ſe trouve chargé des ſoupçons les plus graves, il ne le doit imputer qu'à lui-même. Et à préſent même, loin d'avoir écarté ces ſoupçons par ſa défenſe, il paroît au contraire les confirmer, par la foibleſſe & les injures dont eſt rempli ce qu'il allegue. Car aſſurément il n'auroit pas attaqué d'une manière ſi ridicule ma démonſtration ſur les nombres premiers, ſ'il avoit eu de meilleures choſes à dire pour ſa cauſe: pour ne pas parler ici des imputations frivoles, par lesquelles il ne rougit point de vouloir charger nôtre illuſtre Préſident de plagiat.

Surtout c'eſt un raifonnement bien remarquable, que celui par lequel il tâche de rendre la Religion de M. *de Maupertuis* ſuſpecte, en ſe fondant ſur ce qu'il refuſe créance aux Écrits produits par M. *Kanig*, parce que ni lui, ni aucun témoin digne de foi, ne les a vus; d'où il conclut en vertu de ſon admirable Logique, qu'il ne ſçauroit ajouter foi aux reſpectables monumens ſur lesquels nôtre Sainte Religion eſt appuyée, d'autant qu'il n'a pas vû lui-même les Originaux. Comme ſi les importans témoignages d'où dépend la certitude de la Religion pouvoient être mis en aucune comparaifon avec le témoignage de M. *Kanig*, que lui-même n'oſeroit produire comme un témoignage digne de foi.

F I N.

TABLE.



T A B L E.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE.	pag.	1.
Eloge de M. de LAMETTRIE.	p.	3.
Discours de M. de LALANDE.	p.	9.
Réponse de M. de MAUPERTUIS.	p.	15.
De l'obligation de se procurer toutes les commodités de la <i>Vie, considérée comme un devoir de la Morale, par</i> M. FORMEY.	p.	21.
Eloge de M. le Maréchal de SCHMETTAU.	p.	31.
Eloge de M. ELSNER.	p.	45.
Exposé concernant l'examen de la Lettre de M. de LEIB- NITZ, alléguée par M. le Professeur KOENIG, dans le mois des Mays 1751. des Actes de Leipzig, à l'occasion du Principe de la Moindre Action.	p.	32.

CLASSE de Philosophie Experimentale.

Sur la Nature & les propriétés de l'Eau commune considérée comme un Dissolvant, par M. ELLER.	p.	67.
Sur les Phenomenes qui se manifestent, quand on dissout tou- tes sortes de sels dans l'Eau commune séparément, par M. ELLER.	p.	83.



- Essai sur la maniere de préparer des Vaisseaux plus solides qui puissent soutenir le feu le plus violent, & qui soient les plus propres à contenir les corps en fusion, par M. POTT.* p. 98.
- Examen des parties qui constituent cette espece de Pierres, qui, après avoir été calcinées par le moyen des charlons, acquierent la propriété de devenir lumineuses, quand on les expose à la lumiere; avec l'Exposé de la composition artificielle des pierres de cette sorte, par M. MARGGRAF.* p. 144.
- Observation d'Anatomie & de Physiologie, concernant une dilation extraordinaire du cœur, qui venoit de ce que le conduit de l'Aorte étoit trop étroit, par M. MECKEL.* p. 163.

CLASSE de Mathematique.

- Découverte d'un nouveau Principe de Mecanique, par M. EULER.* p. 185.
- Sur le plus grand éclat de Venus, en supposant son orbite & celle de la Terre elliptique, par M. KIES.* p. 218.
- Mémoire sur la détermination de la Parallaxe de la Lune & de la courbure de la Terre, entreprise au Cap de Bonne Esperance & à Berlin par ordre, de S. M. T. CHRET, avec les Observations faites depuis le 25. Nov. 1751. jusqu'au 20. Avril 1752. à l'Observatoire Royal de Berlin, par M. DE LALANDE* p. 236.
- Réflexions sur les divers degrés de lumiere du Soleil & des autres Corps celestes, par M. EULER.* p. 280.
Recher-



- Recherches sur l'effet d'une Machine Hydraulique proposée
par M. SEGNER, Professeur à Göttingue. p. 311.
- Addition au Mémoire sur la Courbe que forme une Corde
tendue mise en vibration, par M. D'ALEMBERT. p. 355.
- Additions aux Recherches sur le Calcul intégral, par M. D'A-
LEMBERT. p. 361.
- Second Mémoire sur la détermination de la Parallaxe de la
Lune & de la courbure du Meridien, contenant les Ob-
servations faites depuis la fin d'Avril jusqu'au commence-
ment de Septembre 1752. par M. DE LALANDE. p. 379.
- Avertissement au sujet des Recherches sur la Précession des Equi-
noxes; par M. EULER. p. 412
- Errata pour les Mémoires de M. D'ALEMBERT, imprimés
dans les Volumes de 1746. 1747. & 1748. p. 413.

CLASSE de Philosophie speculative.

- Recherches sur l'origine des forces, par M. EULER. p. 418.
- Memoire sur l'art de connoître les pensées d'autrui à l'aide de
la Metaphysique, par M. BEGUELIN. p. 448.
- Dissertation Ontologique sur l'Action, la Puissance & la Liberté,
par M. MERIAN. p. 459,
- Seconde Dissertation sur l'Action, la Puissance & la Liberté,
par M. MERIAN. p. 486.

CLASSE de Belles - Lettres.

- AVERTISSEMENT. p. 521
- Lettre de M. EULER à M. MERIAN. p. 522

